

Des Cadist aux CollEx

Les années 80

Au début des années 1980, dans un contexte difficile sur le plan budgétaire des bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur, le ministère des Universités décidait de créer les premiers Centres d'Acquisition et de Diffusion de l'Information Scientifique et Technique (Cadist). Il s'agissait de poser les bases d'un réseau documentaire national en donnant à des bibliothèques déjà situées dans un environnement scientifique favorable des moyens supplémentaires pour constituer, pour les besoins de la recherche, des pôles documentaires d'excellence dans un domaine particulier, et d'assurer des services au bénéfice de l'ensemble de la communauté scientifique.

Partenaires de la Bibliothèque nationale de France dans la constitution du réseau national de bibliothèques, les Cadist s'adressent en particulier aux enseignants-chercheurs et aux étudiants depuis la maîtrise jusqu'au doctorat.

Postuler pour le rôle

Trois points principaux pour être éligible Cadist :

- La richesse du fonds rétrospectif dont la valeur est reconnue par les chercheurs de la discipline.
- Des moyens budgétaires garantissant un niveau élevé de couverture documentaire et la prise en charge des principales fonctions bibliothéconomiques.
- L'insertion dans un environnement de recherche dynamique.

Vos missions, si vous acceptez

Les Cadist remplissent les missions traditionnelles d'acquisition et de diffusion et prennent en charge dans leur domaine, avec les moyens supplémentaires alloués, les documents rares ou coûteux mais utiles à la recherche qui, au moins dans les grandes langues d'échange scientifiques, permettent de tendre à l'exhaustivité. En effet, quel que soit le niveau de financement de la documentation pour la recherche, il est définitivement acquis qu'aucun autre service documentaire n'a les moyens de maintenir un niveau important d'acquisition dans tous les domaines et que par conséquent, des pans entiers de la production scientifique sont peu ou mal couverts par la grande majorité des bibliothèques. Ainsi, l'identification dans chaque discipline d'une bibliothèque chef de file à laquelle sont associés divers services apporte un réel gain au réseau et à ses usagers.

À cette mission fondamentale se rajoute l'animation d'un réseau disciplinaire. Il est de la responsabilité de la bibliothèque Cadist de constituer et d'animer un réseau de bibliothèques partenaires. Un tel réseau doit élaborer un partage et une politique de conservation partagée aussi rationnel que possible des acquisitions entre bibliothèques partenaires. Pour cela, des obligations de signalement dans le catalogue collectif de l'enseignement supérieur (Sudoc) et dans les outils que se sont donné les communautés scientifiques sont indispensables, ainsi que des obligations de services, en particulier de fourniture à distance la plus rapide possible sous forme d'originaux ou de substituts.

Ces missions sont complétées par des services à valeur ajoutée. La communauté des bibliothèques attend du Cadist et de son réseau un certain nombre de services supplémentaires. Celui-ci est dans

son rôle en pilotant dans son champ de compétence des groupements de commandes pour l'accès à des ressources électroniques. Ainsi, une bibliothèque Cadist doit négocier des licences d'accès à des documents numériques qui l'autorisent à rediffuser l'information, notamment pour les produits qui n'ont pas donné lieu à un groupement de commandes, ou lorsque ce groupement ne réunit qu'un petit nombre d'établissements. Il lui incombe également de valoriser la documentation de sa discipline en mettant en œuvre des outils de repérage des services et des ressources : portails disciplinaires, sélection de signets par exemple. Il lui appartient enfin de diffuser les résultats de son travail de veille scientifique et d'évaluer les nouveaux produits et services.

Les Cadist ont donc pour mission d'assurer, à partir de la richesse des fonds des bibliothèques d'université, une transmission rapide de la documentation à ceux qui la demandent, et se voient charger, pour une discipline donnée, d'acquérir et de conserver autant de documents que possible et de se livrer aux opérations de prêt et de reprographie nécessaires. Des moyens supplémentaires sont mis à leur disposition pour leur permettre d'assurer cette mission d'intérêt national. En d'autres termes, l'aide financière fournie engage les bibliothèques du réseau à accéder à l'excellence en matière d'acquisition de documents pour la recherche, et exige une réponse dans les 24 heures tout au long de l'année aux demandes de documents correctement identifiés.

Des conventions entre l'État et les établissements concernés engagent les deux parties et marquent la volonté réciproque de mieux prendre en compte les missions émergentes. Chaque Cadist fait l'objet, sur la base du bilan présenté, d'une évaluation approfondie tous les quatre ans et ses projets de développement sont examinés et dotés en proportion de leurs ambitions au service du réseau des bibliothèques.

Basculement des logiques

Toutefois, des interrogations traditionnelles se posent, concernant l'évolution des coûts de la documentation recherche, comme certaines appropriations de la dotation Cadist pour des objectifs propres à l'établissement et une fonction de veille disciplinaire et de tête de réseau inégalement prise en compte selon les bibliothèques Cadist.

A cela s'ajoute des bouleversements sont introduits par l'arrivée massive des ressources électroniques et notamment des revues en ligne dans le champ de la documentation pour la recherche.

En permettant un accès largement distribué de l'information scientifique, la distinction traditionnelle entre les grandes et petites bibliothèques est rendue floue, une logique de flux se substituant à une logique de stock. Les revues électroniques et les grandes bases de données scientifiques remettent en question le concept même de bibliothèque de référence. L'approche commerciale des grands éditeurs et diffuseurs, en particulier anglo-saxons, privilégie la vente par bouquets, réunissant un vaste ensemble de titres et, du côté des bibliothèques, la constitution de groupements de commandes pour tenter d'obtenir des conditions d'achat plus favorables, ou plutôt moins défavorables, ne peut manquer de renforcer cette interrogation. La question sur l'évolution du réseau se pose afin de savoir si celui-ci doit continuer à se structurer autour d'un certain nombre de grandes bibliothèques ou s'il doit désormais s'ordonner en fonction de la capacité de l'ensemble des établissements à avoir accès à des ressources numériques en forte expansion.

Pour les périodiques, le développement numérique soulève clairement, outre la question de la pérennité de l'archivage, celle du maintien d'un certain nombre de collections complètes sur papier. Il existe une assez forte discontinuité dans les abonnements numériques des bibliothèques d'une

année sur l'autre, notamment quand elles renoncent à certains bouquets pour en préférer d'autres. Si les groupements de commandes des ressources électroniques ont fait la preuve de leur utilité et ont permis aux établissements d'accéder directement à des ressources indispensables à une recherche de pointe, ils peuvent aussi générer des effets qu'il convient de savoir corriger. Parce qu'ils conduisent à privilégier l'achat global, par définition très coûteux, des catalogues des grands éditeurs ou diffuseurs, ils mettent les établissements en situation de rendre des arbitrages moins favorables aux productions des petits éditeurs et de délaisser des documents jugés moins pertinents.

Ces constats qui se rejoignent fondent la légitimité d'un réseau de bibliothèques de référence et de recours. Ce concept est toutefois appelé à évoluer pour tenir compte de l'émergence des ressources numériques et des groupements d'achats, ainsi que de l'existence, désormais mieux affirmée que par le passé, de réseaux disciplinaires répartis sur plusieurs établissements.

Une «nécessaire» rénovation du réseau des Cadist

L'évolution de l'environnement documentaire a occasionné une révision des missions des Cadist et l'idée principale qui en découle et celle d'une mutualisation plus large.

Cette volonté vient du fait que, créé dans le contexte d'un rattrapage national en matière de documentation de recherche, le réseau des Cadist ne se serait jamais idéalement structuré. Cela aurait alors pour conséquence le décalage croissant entre les usages des chercheurs, qui privilégient désormais l'accès aux documents en ligne, et les missions de ces pôles d'excellence, centrées sur les acquisitions papier, notamment les périodiques étrangers, qui sont pourtant parmi les premiers touchés par la révolution numérique. Dans l'objectif de rattraper son retard par rapport aux pays anglophones, l'effort de l'État se concentre aujourd'hui sur la valorisation et le développement de la Bibliothèque scientifique numérique (BSN).

Parallèlement, des organismes de recherche, passant au tout électronique, s'interrogent sur le devenir de leurs fonds papier, tandis qu'ailleurs, des pôles documentaires qui se veulent de dimension internationale se développent à partir d'une mutualisation des collections. Dans ce système documentaire en mutation, un équilibre nouveau imposé par des contraintes très fortes est donc à trouver, entre les ressources matérielles et électroniques, pour arriver à un développement durable et maîtrisé de la documentation recherche, sur tous supports.

C'est en considérant ces enjeux qu'a été créé à l'automne 2013 un groupe de réflexion propre aux Cadist, animé par la Mission de l'Information scientifique et technique et du Réseau documentaire et associant l'Inspection générale des bibliothèques. À l'issue de ses réunions, un consensus a émergé sur une réorientation de leurs missions.

Ces dernières restent en partie traditionnelles puisqu'elles visent à maintenir l'acquisition et la collecte des documents sur tous supports, chers ou rares, voire introuvables ailleurs, dont ceux en langues étrangères. D'autres missions sont définies : l'obligation d'achat de périodiques imprimés même pour les publications existant aussi sous forme numérique, la multiplication des actions mutualisées disciplinaires afin d'améliorer la valorisation, la coordination d'acquisitions, le signalement (indexation fine, exploitation du web de données) et l'optimisation du prêt entre bibliothèques, par le biais de la Bibliothèque scientifique numérique et enfin la mise en œuvre des services en direction des chercheurs selon leur besoin et expertise.

La solution à tous les problèmes ? ColLEx

Outre la BSN, il est proposé la création d'une seconde infrastructure, Collections d'excellence Réseau des bibliothèques (CollEx), qui se veut son complément nécessaire.

L'objectif général fixé à CollEx, se calque sur celui des Cadist. Ses missions consistent donc à coordonner une politique patrimoniale sur le territoire, à l'échelon local (politiques de site) et national, à créer un réseau entre les détenteurs de collections d'excellence et à mutualiser leurs actions, tout en se mettant à l'écoute des chercheurs dont ces fonds constituent le matériau de travail.

CollEx est pilotée par un comité de pilotage stratégique et scientifique élargi, composé d'acteurs de l'information scientifique et technique et de la recherche, au premier rang desquels les Alliances (regroupant des chercheurs et des responsables des politiques publiques). L'intérêt est de mener en synergie les actions que la mutualisation renforce : que ce soit le développement des collections au plus près des besoins des chercheurs et leur valorisation scientifique, l'amélioration de leur accessibilité par un signalement national plus fin, le renforcement de la numérisation coordonnée des fonds patrimoniaux et l'optimisation de l'accès aux documents sous droit. En offrant des services toujours meilleurs aux chercheurs et en se donnant une plus grande visibilité internationale, l'attractivité des bibliothèques devrait s'en trouver renforcée.

Sur le plan financier, un équilibre reste à trouver entre le développement des collections et la mise en œuvre de services, par exemple *via* des appels à projet pluriannuels, copié sur le modèle allemand.

Quelles conséquences pour les Cadist ?

En somme, à long terme, l'objectif est la disparition des Cadist, remplacés par des bibliothèques et collections d'excellence et de référence, labellisées, expertes pour la qualité du signalement, avec un mode de financement basé majoritairement sur des appels à projets. C'est là l'essentielle différence entre Cadist et CollEx.